



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA FIACAT



SOMMAIRE

03 /// Mot du président

04 // Représenter la voix des ACAT devant les instances internationales et régionales

La FIACAT aux Nations unies

La FIACAT devant l'Union européenne

La FIACAT à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

06 /// Accompagner les ACAT dans des programmes conjoints

Renforcer l'impact de la société civile sur l'interdit de la torture

L'initiative pour les défenseur-e-s des droits humains dans le monde

Prévenir la torture dans les lieux de privation de liberté

Lutter pour l'abolition de la peine de mort

10 /// Campagnes

40 ans de la convention contre la torture

Journée mondiale contre la peine de mort

11 /// Animer un réseau de 26 ACAT

La FIACAT renouvelle sa gouvernance

Les Café ACAT : un espace d'échange et d'engagement

12 /// Les finances de la FIACAT en 2024

13 /// L'équipe de la FIACAT en 2024

14 /// Notre réseau : à la rencontre des ACAT

MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2024 a été riche pour la FIACAT, en termes de plaidoyer et de mise en œuvre de programmes conjoints avec les ACAT visant à accompagner les États dans la mise en œuvre de leurs obligations internationales et régionales sur l'interdit de la torture et l'abolition de la peine de mort. De nombreuses ACAT ont été accompagnées dans leurs activités de plaidoyer auprès des instances internationales et régionales de promotion et de protection des droits humains, malgré un accès parfois difficile aux visas, notamment pour les défenseurs en exil de l'ACAT Burundi.

L'accompagnement des ACAT dans leurs activités de plaidoyer a permis d'obtenir cette année deux victoires importantes : l'adhésion au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de la République du Congo, le 26 avril 2024, et celle de la Côte d'Ivoire au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, le 3 mai 2024.

Par ailleurs, grâce au plaidoyer de la FIACAT, le Parlement panafricain a adopté une résolution qui invite les États membres de l'Union africaine à abolir la peine de mort et à soutenir l'adoption du projet de protocole africain sur la peine de mort.

Enfin, les 20 participants au VIII^e Cycle biennal de formation francophone de défenseurs des droits humains engagés contre la torture et les mauvais traitements en Afrique « Norbert Kenne » ont été diplômés ; ils forment aujourd'hui une nouvelle génération de défenseurs prêts à transmettre leurs connaissances et à renforcer leurs structures respectives.

La gouvernance de la FIACAT a également été fortement renouvelée cette année avec l'élection, le 3 juin 2024, d'un nouveau Bureau international pour un mandat de 4 ans. Ce nouveau Bureau international de 8 membres est composé de 3 représentants des ACAT d'Afrique, 4 représentants des ACAT d'Europe, et une représentante des ACAT d'Amérique. Il est composé de 4 femmes et de 4 hommes.

La FIACAT, avec ce nouveau Bureau international, s'apprête à élaborer et à adopter un nouveau plan stratégique pour la période 2025-2028, période cruciale pour tout acteur engagé pour les droits fondamentaux dans le monde. Ce plan guidera les priorités d'action de l'organisation et permettra de poursuivre, avec une force et une détermination toujours renouvelée, le combat pour l'interdit de la torture et pour l'éradication des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que pour l'abolition de la peine de mort. Le renforcement et l'accompagnement du réseau d'ACAT seront au cœur de ce plan, avec une attention particulière portée à la sécurité des membres et à la fourniture des outils et formations nécessaires à la réussite de leurs actions. Le plan stratégique tiendra également compte des phénomènes de rétrécissement de l'espace civique, qui entravent le travail des défenseurs des droits humains et menacent les fondements mêmes de leurs actions.

Afin de mener à bien ses projets, la FIACAT entretient des collaborations et partenariats variés, forte du crédit dont elle jouit et du professionnalisme de son personnel.

Christophe D'Aloisio

Président de la FIACAT

REPRÉSENTER LA VOIX DES ACAT DEVANT LES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Afin de porter la voix des sociétés civiles locales devant les instances de promotion et de protection des droits humains et auprès des décideurs politiques, des déclarations ou événements parallèles ont été réalisés en partenariat avec les Consortium et réseaux d'ONG auxquels la FIACAT est associée. Cette représentation s'inscrit dans une démarche de dialogue et de co-construction avec les autorités nationales pour mieux les accompagner dans la mise en œuvre de leurs engagements internationaux ou régionaux.

LA FIACAT AUX NATIONS UNIES

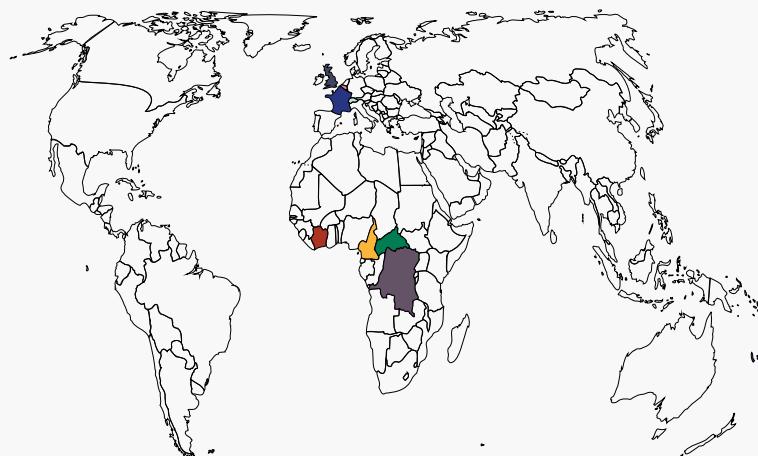


La FIACAT, en collaboration avec les ACAT RCA et RDC, a coorganisé des ateliers sur la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture à Bangui en avril et à Kinshasa en décembre 2024, en partenariat avec le Haut-commissariat aux droits de l'homme et des experts onusiens. Destinés aux autorités, aux administrations judiciaire et pénitentiaire, ainsi qu'à la société civile, ces ateliers ont souligné l'importance de ces mécanismes et le rôle crucial de la société civile.

La FIACAT a également accompagné les ACAT Cameroun, Côte d'Ivoire et France lors de l'examen de ces pays par le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme ainsi que l'ACAT Madagascar pour le 4^e Examen périodique universel du pays. De nombreuses préoccupations et recommandations soulevées dans les rapports et réitérées lors des missions de plaidoyer à Genève ont été reprises par les États et les experts onusiens.

Carte des missions FIACAT 2024

● Belgique ● Cameroun ● France ● Gambie ● République Centrafricaine
● République démocratique du Congo ● Suisse ● Royaume-Uni ● Côte d'Ivoire



21

Missions exécutées



67

Déplacements



9

Pays

Les missions de plaidoyer conjointes ont abouti à de véritables avancées pour l'abolition de la peine de mort et l'éradication de la torture. Ainsi, l'année 2024 a été marquée par l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, ainsi que par l'adhésion de la République du Congo au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

LA FIACAT DEVANT L'UNION EUROPÉENNE

Faciliter les visas pour les défenseurs

La FIACAT, aux côtés de l'**ACAT Burundi**, s'est rendue à un événement phare consacré aux défenseurs des droits humains (DDH), le 9 décembre 2024, au Parlement européen à Bruxelles en marquant le 20^e anniversaire de l'adoption des Lignes directrices de l'UE sur les DDH.

Cette journée a été l'occasion d'aborder avec les déci-deurs européens une thématique essentielle pour le travail des membres de l'ACAT : l'obtention de visas pour les défenseurs des droits humains.

Présentation des préoccupations du Consortium #UnitedAgainstTorture¹ devant le COHOM



La FIACAT a présenté les préoccupations du consortium devant le groupe de travail sur les droits humains du Conseil de l'Union européenne (COHOM), aux côtés de ses partenaires Omega Research Foundation et l'OMCT, afin de contribuer de la mise en œuvre des orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture. Plusieurs points ont ainsi pu être mis à la table des discussions : l'engagement auprès des victimes et survivants de torture, le renforcement de capacité de 162 associations partenaires locales, les nouveaux défis en matière de lutte contre la torture dans les lieux de privation de liberté mais également en dehors, en période pré- ou post-électorale, la nécessité de réglementer le commerce des biens servant à la torture et l'émergence de crises soulignant la nécessité d'apporter des réponses rapides et solides.



LA FIACAT À LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

À l'occasion des 10 ans de l'adoption des Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique (Lignes directrices de Luanda), la FIACAT a eu l'opportunité de se joindre à plusieurs temps forts. Le **Comité pour la prévention de la torture en Afrique** a publié un bulletin d'information sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la prévention de la torture en Afrique, auquel la FIACAT a contribué dans un article sur le cycle Norbert Kenne. L'ACAT Côte d'Ivoire a été récompensée par la CADHP du prix Med Kaggwa pour son rôle déterminant dans la promotion des Lignes directrices de Luanda en Côte d'Ivoire.

La FIACAT s'est engagée en 2024 aux côtés de la **Rapportrice spéciale sur les prisons et les conditions de détention en Afrique** afin d'identifier les causes profondes des violations des droits humains dans les prisons, de proposer des recommandations de réforme et de susciter un changement de paradigme dans la gestion des systèmes pénitentiaires en Afrique.

Face aux difficultés croissantes d'accès aux prisons et malgré le rôle essentiel joué par la société civile, tant en termes de contrôle des conditions de détention, d'assistance juridique ou humanitaire, que de maintien du lien social des personnes détenues, la FIACAT a organisé un événement parallèle (side-event) sur l'importance d'un accès aux lieux de privation de liberté pour la société civile. Cet événement a permis de partager les expériences des ACAT auprès de 70 participants, mais aussi d'évoquer la complémentarité du monitoring des lieux de privation de liberté réalisé par les mécanismes nationaux de prévention de la torture, par le monde académique et par la société civile.

¹ Le consortium United Against Torture (UATC) est un projet financé par l'UE qui réunit les forces et l'expertise de six organisations internationales de lutte contre la torture (OMCT, IRCT, FIACAT, Redress, APT et Omega Research Foundation), en collaboration avec plus de 200 organisations de la société civile et d'autres partenaires dans plus de 100 pays, afin de renforcer et d'étendre la prévention de la torture, la protection, la réhabilitation et les contentieux stratégiques.

ACCOMPAGNER LES ACAT DANS DES PROGRAMMES CONJOINTS



RENFORCER L'IMPACT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR L'INTERDIT DE LA TORTURE

Le cycle de formation Norbert Kenne: un levier pour la lutte contre la torture en Afrique

Depuis 1997, la FIACAT, en collaboration avec des partenaires universitaires, forme des défenseurs des droits humains en Afrique à la prévention et à la lutte contre la torture. En 2023 et 2024, un cycle de formation a été organisé en partenariat avec l'Académie de la paix et des droits de l'homme en Afrique centrale (APDHAC), l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL) et la Chaire UNESCO « Mémoire, cultures et interculturalité ».

En 2024, plusieurs projets d'action locale ont été conçus et mis en œuvre par les participants, dont certains en consortium en Guinée et en RDC. Déployés dans 11 pays (RDC, Guinée, Tchad, Cameroun, Niger, Togo, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République du Congo, Burundi), trois de ces projets ont reçu un soutien de 30 000€, tandis que d'autres ont obtenu des fonds d'ambassades. Certaines participantes ont créé une ACAT en Guinée ou fondé leur propre ONG au Niger. D'autres ont été lauréats d'un programme organisé par le gouvernement français. Ces initiatives démontrent l'impact de la formation sur le renforcement des capacités des défenseurs des droits humains et la création de synergies durables contre la torture en Afrique.

En août 2024, les participants et l'équipe pédagogique se sont retrouvés à Yaoundé au Cameroun pour une session de restitution et de capitalisation des projets. Cette session s'est conclue par une cérémonie de remise des diplômes. Forts de leur expérience et des acquis de la formation, les 20 diplômés forment aujourd'hui une nouvelle génération de défenseurs prêts à transmettre leurs connaissances et à renforcer leurs structures respectives.

En formant et en connectant ces acteurs du changement, le cycle Norbert Kenne contribue à la structuration d'une société civile plus forte et à la promotion d'une culture des droits humains en Afrique.

Un front uni contre la torture et les mauvais traitements dans le cadre des manifestations



**UNITED
AGAINST
TORTURE**

Face aux nombreuses violations du droit de ne pas être soumis à la torture lors des manifestations, le Consortium #UnitedAgainstTorture lance une initiative collective, le « Front uni », pour une réponse concertée et stratégique sur le maintien de l'ordre face à la contestation.

Pour renforcer les politiques et stratégies d'action, le Consortium a mis en place un Groupe de travail sur la torture et les mauvais traitements dans le cadre des manifestations. Composé d'organisations de la société civile du Sud global et d'experts, ce groupe identifiera les priorités et guidera les actions communes du Consortium.

Ce Groupe de travail abordera les lacunes en matière de protection contre la torture avant, pendant et après les manifestations, y compris lors des premières heures de la détention. Il conseillera le Consortium sur les stratégies de plaidoyer, de contentieux et de campagne pour mieux répondre aux violences systématiques contre les manifestants et promouvoir l'accès à la justice et aux réparations.



L'INITIATIVE POUR LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

En 2024, la FIACAT poursuit son engagement de protéger les défenseurs des droits humains à travers le programme dédié visant à renforcer la reconnaissance et la protection de ces acteurs essentiels.

L'ACAT Madagascar continue son travail de plaidoyer aux côtés d'un réseau d'organisations de la société civile afin d'obtenir l'adoption du projet de loi sur les défenseurs des droits humains. De son côté, **l'ACAT Côte d'Ivoire** s'apprête à intégrer le programme avec pour objectif la rédaction d'un rapport sur la situation des DDH en Côte d'Ivoire qui sera un outil de plaidoyer fort auprès des autorités nationales.

Par ailleurs, en avril 2024, les lauréats de l'Initiative Mariant - un programme du gouvernement français dédié aux défenseurs des droits humains - ont rendu visite à **l'équipe** de la FIACAT. Cette rencontre a été l'occasion de découvrir le travail réalisé au siège de la FIACAT et d'explorer de potentielles collaborations pour renforcer la protection des DDH à l'échelle internationale.



La République démocratique du Congo menace les défenseurs des droits humains ayant dénoncé la levée du moratoire sur la peine de mort

L'année 2024 a connu un recul sur la situation de la peine de mort en République Démocratique du Congo où le moratoire sur les exécutions, en vigueur depuis 2003, a été levé le 9 février 2024. Ce recul s'est accompagné d'une répression des défenseurs des droits humains qui se sont opposés publiquement à cette décision par, notamment, des menaces de mort et des actes de violence physique, des arrestations et détentions arbitraires, des accusations fallacieuses et des procédures judiciaires controuvées, des atteintes au droit à la propriété et à la libre circulation et du harcèlement visant leurs collaborateurs et proches.

Après avoir accompagné plusieurs défenseur·e·s dans la mise en œuvre de mesures de protection et mené un monitoring quotidien de la situation, la FIACAT a publié un rapport le 10 octobre 2024 documentant les violations subies par ces défenseurs dans plusieurs provinces du pays, détaillant également les auteurs de ces violations et leur modes opératoires. Le rapport met également en exergue l'impact considérable que provoque la criminalisation des défenseurs sur leurs conditions de vie et celles de leur entourage.

Le phénomène croissant de répression s'inscrit dans un contexte plus large de restrictions de l'espace civique en RDC, exacerbé par l'intensification du conflit armé à l'Est du pays.

PRÉVENIR LA TORTURE DANS LES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

10 ans de lutte contre la détention préventive abusive !

Depuis 2014, la FIACAT et les ACAT de ce programme œuvrent à l'amélioration des conditions de détention. En s'entretenant avec les personnes prévenues et en leur apportant un accompagnement juridique jusqu'à l'obtention d'une décision de justice, en favorisant la collaboration entre la société civile et les autorités nationales dans l'élaboration des politiques publiques mais également en formant les administrations pénitentiaire et judiciaire, le programme DPA combat les causes de la surpopulation carcérale autant que ses répercussions sur les personnes détenues et leurs proches. Fruit de l'engagement de la FIACAT et des ACAT en **Côte d'Ivoire**, en République du **Congo** et à **Madagascar**, le programme s'étend depuis 2024 au **Cameroun**.

49 visites de prison

par les bénévoles des ACAT Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Madagascar afin de s'entretenir avec les personnes détenues

357

personnes détenues auditionnées

324

personnes identifiées en détention préventive abusive

291

décisions de justice obtenues

11

ateliers de travail entre OSC et administrations judiciaire et pénitentiaire

317

acteurs de la chaîne pénale et membres de la société civile formés sur le respect des garanties judiciaires, l'accès à la justice et les droits des personnes détenues

55

rendez-vous de plaidoyer avec les autorités nationales et partenaires pour l'amélioration des conditions de détention



Dialogue entre pairs et partage de bonnes pratiques

Alors que l'intervention des organisations de la société civile est primordiale pour assurer un monitoring indépendant des conditions de détention, pour prévenir la torture et les mauvais traitements, et pour promouvoir le respect des droits des personnes privées de liberté, les ACAT font face à des obstacles administratifs, des refus arbitraires d'accès ou des restrictions qui limitent leur capacité à visiter les prisons. En marge de la 81^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la FIACAT a organisé un atelier de capitalisation afin de tirer les enseignements des expériences des **ACAT Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Niger et Tchad** dans le monitoring des prisons. Cet évènement a offert une opportunité unique aux ACAT de partager leurs bonnes pratiques pour surmonter les obstacles rencontrés dans l'accès aux prisons et pour renforcer la collaboration avec les mécanismes nationaux de prévention de la torture.

Les prisons à la loupe : comprendre pour plaider

Consciente que la recherche académique est un véritable levier pour le plaidoyer, la FIACAT a décidé d'approfondir leur analyse du système pénitentiaire en lançant, en 2024, une étude sur les **pratiques informelles de gestion et de gouvernance des prisons**, un aspect souvent invisibilisé et négligé mais crucial. Héritées de l'époque coloniale et perpétuées en raison de la surpopulation et du manque de ressources, elles influencent directement les conditions de détention. Cette étude s'inscrit dans la continuité des précédents travaux de la FIACAT et de l'ACAT Côte d'Ivoire en proposant une lecture adaptée aux réalités nationales pour mieux éclairer les réformes pénales.

LUTTER POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Les deux tiers des États membres des Nations unies votent en faveur de la 10e résolution pour un moratoire sur la peine de mort !

Le 17 décembre 2024, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la 10^e résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort avec 130 voix pour sur les 193 États membres des Nations Unies (5 de plus qu'en 2022), 32 voix contre (5 de moins qu'en 2022), 22 abstentions et 9 absents. Ce vote reflète la tendance mondiale vers l'abolition universelle, notamment en Afrique grâce à l'action de la FIACAT et de ses membres sur le continent.

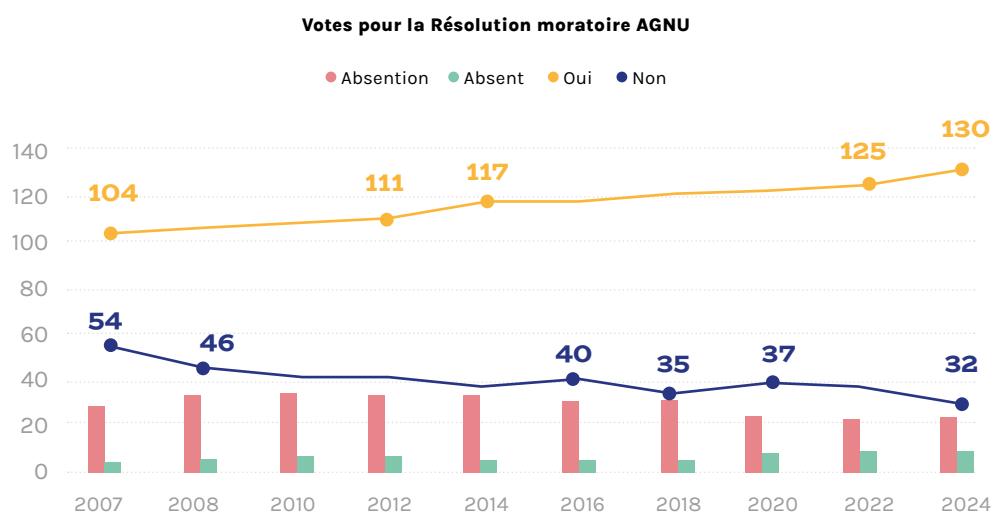
Voting Ended	12/17/2024	11:50:10 AM
Item 7(a) - A/78/158/Add.2 DR XIV Moratorium on the use of the death penalty		
AFGHANISTAN	CAMEROON	FINLAND
ALBANIA	CENTRAL AF...	KUWAIT
ALGERIA	GABON	NEPAL
ANDORRA	CHAD	PALESTINIAN TERRITORY
ANGOLA	EGYPT	POLAND
ANTIGUA & B...	CHINA	QATAR
ARMENIA	CAMBODIA	SAUDI ARABIA
ARMENIA	COMOROS	UKRAINE
AUSTRALIA	CONGO	URUGUAY
AUSTRIA	COSTA RICA	YEMEN
AZERBAIJAN	COLOMBIA	ZAMBIA
BAHRAIN	COTE D'IVOIRE	ZIMBABWE
BELARUS	CUBA	
BELGIUM	CYPRUS	
BELIZE	DOMINICAN REP.	
BHUTAN	ECUADOR	
BOSNIA & HERZEGOVINA	EQUATORIAL GUINEA	
BOTSWANA	Egypt	
BOSNIA & HERZEGOVINA	EL SALVADOR	
BRUNEI DARU...	ESWATINI	
BURKINA FASO	ESTONIA	
BURUNDI	ETHIOPIA	
CAMBODIA	Fiji	
	KIRIBATI	
	KIRIBATI	
+ IN FAVOUR: 130	- AGAINST:32	X ABSTENTION:22

Une étape importante vers l'adoption du projet de protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté, en 2015, un projet de protocole additionnel à la Charte africaine. Ce texte doit maintenant être adopté par les instances de l'Union africaine avant d'être ratifié par 15 États membres de l'UA pour entrer en vigueur. Un pas important a été franchi en 2024 : le **Parlement panafricain** a adopté une résolution, le 5 juillet, qui appelle à l'abolition totale de la peine de mort sur le continent africain et s'engage à soutenir l'adoption du projet de protocole.

L'abolition de la peine de mort irréversible en Côte d'Ivoire

Grace au plaidoyer de la FIACAT et de l'ACAT Côte d'Ivoire, la **Côte d'Ivoire** a franchi une étape décisive en adhérant au **Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques**, visant à abolir la peine de mort le 3 mai 2024. Par cet acte, les autorités ivoiriennes affirment leur engagement en faveur d'une abolition définitive et irréversible.



CAMPAGNES



40 ANS DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE

Comme chaque année, la FIACAT a célébré, le 26 juin, la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Mais en 2024, cette date revêtait une importance particulière, puisqu'elle marquait également le 40^e anniversaire de la Convention contre la torture, célébré le 10 décembre. À cette occasion, le Consortium **#UnitedAgainstTorture** a lancé une campagne de communication intitulée «Voices for Human Dignity», qui s'est déroulée du 26 juin au 10 décembre. Cette initiative a mis en lumière les témoignages et les points de vue d'experts de la lutte contre la torture, de survivants et de défenseurs des droits humains, mettant en avant leur résilience, leur engagement et leur travail acharné pour prévenir la torture à travers le monde.

Au total, 15 vidéos ont été produites, dont des interviews avec :

- Dr Alice Edwards, Rapportrice spéciale des Nations Unies sur la torture,
- Olof Skoog, Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits humains,
- Wenceslas Assohou, membre du Bureau international de la FIACAT.

Parmi ces vidéos, huit étaient des témoignages de victimes, chacune illustrant un article spécifique de la Convention contre la torture.

Cette campagne a eu un impact significatif, rappelant que la lutte contre la torture est loin d'être achevée. Elle a mis en évidence les défis persistants tels que l'impunité, les lacunes en matière de réparation et l'émergence de nouvelles formes de torture.



JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Les 10 octobre 2024 était célébrée partout dans le monde la Journée mondiale contre la peine de mort à l'initiative de la **Coalition mondiale contre la peine de mort**. Cette année, la thématique de la Journée mondiale était la **lutte contre la conception erronée selon laquelle la peine de mort peut rendre les personnes et les communautés plus sûres**.

Des études montrent, en effet, que les juridictions qui ont supprimé la peine de mort ont souvent des taux de criminalité inférieurs à ceux des juridictions qui l'ont maintenue. Des exemples suggèrent que la peine de mort n'est pas un outil efficace de prévention de la criminalité. Au contraire, elle perpétue les cycles de violence. Des autorités utilisent même la peine de mort comme un outil de répression des adversaires politiques et de consolidation du contrôle militaire. Les procureurs et les tribunaux appliquent souvent la peine de mort de manière arbitraire, touchant de manière disproportionnée les groupes marginalisés.

La FIACAT a célébré cette journée mondiale avec ses membres pour sensibiliser l'opinion publique à l'inutilité de la peine de mort.

ANIMER UN RÉSEAU DE 26 ACAT

LA FIACAT RENOUVELLE SA GOUVERNANCE

La FIACAT a élu le 3 juin 2024, lors de son Conseil international, son nouveau Bureau international pour un mandat de 4 ans. La diversité et la richesse du réseau des ACAT se reflètent dans l'élection des 8 membres du nouveau Bureau international : il est ainsi composé de 3 représentants des ACAT d'Afrique, 4 représentants des ACAT d'Europe, et une représentante des ACAT d'Amérique. Il est composé de 4 femmes et de 4 hommes.

Tout le réseau des ACAT est reconnaissant aux membres sortants du Bureau de la FIACAT, pour leur inlassable et fidèle engagement. Merci à vous, Paul Angaman, Claire Doran, Jean-Bernard Marie, Benoît Théry, Jean-Daniel Vigny !

« La force de la FIACAT réside dans les ACAT elles-mêmes, qui sont les multiples centres de gravité de notre engagement commun contre la torture et les mauvais traitements. Les membres du nouveau Bureau international devront concevoir leur présence en son sein comme une mission de service à tout le réseau et, par lui, à tout être humain vulnérable. En cela, nous serons guidés par le considérable travail que nos prédécesseurs ont accompli et veillerons à marcher dans leurs pas »



Christophe D'Aloisio,
nouveau président de la FIACAT

LES CAFÉ ACAT : UN ESPACE D'ÉCHANGE ET D'ENGAGEMENT

Les Café ACAT, moments symboliques dans la vie du réseau ACAT, ont continué à rythmer l'année 2024.

Mais au fait, qu'est-ce qu'un **Café ACAT** ?



Il s'agit d'un rendez-vous mensuel où les membres des ACAT se retrouvent, par vidéoconférence, autour d'un Café thématique pour débattre, échanger et agir collectivement en faveur de la protection des droits humains.

Parmi les thématiques abordées cette année :

- Un Café ACAT sur la résolution pour un moratoire universel sur la peine de mort,
- L'initiative "Stand Up for Human Rights" portée l'ACAT Luxembourg,
- Un échange avec l'ACAT RCA sur le monitoring des violations des droits humains,
- Une discussion avec l'ACAT Tchad sur la problématique de la surpopulation carcérale.

Cette année, une nouveauté importante a été mise en place : un service d'interprétation en français et anglais, afin de rendre ces moments d'échange accessibles à l'ensemble du réseau ACAT et de favoriser une participation plus large.



Les Café ACAT continuent ainsi d'être un espace dynamique d'apprentissage, de partage et de mobilisation collective pour les droits humains.



CAFÉ ACAT

Mobilisation stratégique
autour de la 10ème
résolution moratoire de
l'Assemblée générale des
Nations unies

LES FINANCES

DE LA FIACAT EN 2024

Mot du trésorier



Le résultat de l'exercice 2024 de la FIACAT est bénéficiaire de 111 198 € ce qui porte les fonds propres sans droit de reprise de l'association à 205 506 €.

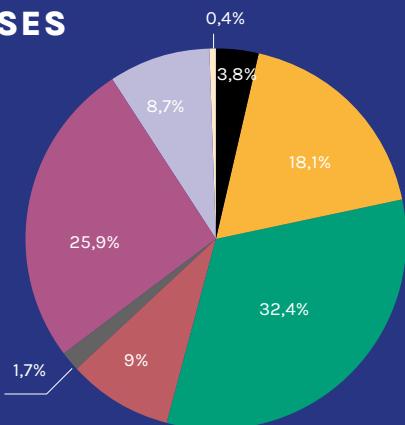
L'année 2024 se clôture sur une situation financière favorable ; elle constitue l'aboutissement d'une période de 2 années consacrée au redressement d'une situation devenue critique qui a nécessité de la part des ACAT et du secrétariat international des efforts importants et une gestion experte.

Cette situation s'accompagne d'un grand nombre de programmes engagés, financés par des bailleurs publics et privés, qui mobilisent l'intégralité de l'activité de la FIACAT. L'importance de ces activités, et leur diversité géographique et thématique, constituent des facteurs essentiels de crédibilité de la FIACAT.

Il convient néanmoins de souligner 3 points de vigilance particulière, au moment d'aborder la rédaction d'un nouveau plan stratégique pluriannuel. En premier lieu, les engagements pluriannuels des bailleurs portent sur des durées relativement courtes (2 à 3 ans généralement) et plusieurs projets en cours devraient arriver à échéance d'ici la fin de l'année 2026. L'évolution de la situation géopolitique appelle à la prudence quant à la capacité de la FIACAT à obtenir des bailleurs un renouvellement de leurs soutiens aux niveaux actuels sur ses champs d'intervention. Par ailleurs, les ressources issues des ACAT adhérentes et des donateurs sont en baisse constante depuis plusieurs années et ne couvrent qu'une fraction des dépenses, ce qui rend la FIACAT d'autant plus dépendante des évolutions concernant les bailleurs publics. Enfin, la faiblesse de ces ressources propres et la situation financière dégradée a conduit il y a quelques années à consacrer l'ensemble des moyens humains aux activités financées par les bailleurs, aux dépens de missions internes telles que l'animation du réseau des ACAT et le plaidoyer en dehors de l'Afrique et des Nations Unies.

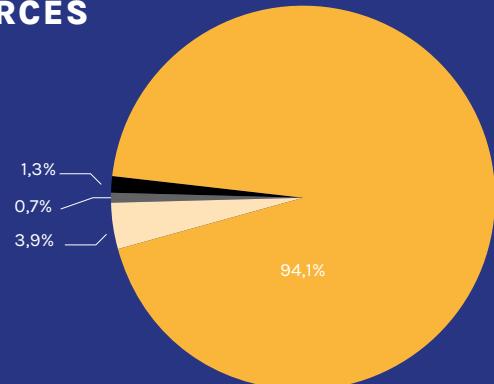
Thomas Petitguyot
Trésorier de la FIACAT

DÉPENSES



● Représentation des ACAT auprès des instances internationales	48 298,97€
● Animation du réseau	231 912,00 €
● Programme de lutte contre la détention préventive abusive	414 182,00 €
● Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique	114 693,00 €
● Programme Défenseurs des droits humains	21 412,12 €
● Consortium United Against Torture (UATC)	331 625,00 €
● Fonctionnement de la FIACAT	111 573,19 €
● Charges financières et exceptionnelles	4 725,71 €
Total des charges	1 278 421,99 €

RESSOURCES



● Subventions publiques et privées	1 307 970,78 €
● Cotisations des ACAT	54 359,81 €
● Dons privés	9250 €
● Autres ressources	18 039,16 €
Total des produits	1 389 619,75 €
TOTAL DES RESSOURCES GÉRÉES DIRECTEMENT PAR LES ACAT	
	466 375,11 €

L'ÉQUIPE

BUREAU INTERNATIONAL



Wenceslas ASSOHOU WANGA (Côte d'Ivoire)



Christophe D'ALOISIO (Belgique)



Anitha GATERETSE (Burundi)



Laïla FAIVRE (Canada)



Michel KALEMBA (RDC)



Natacha KAZATCHKINE (Belgique)



Thomas PETITGUYOT (France)



Gabriela SIERCK (Allemagne)



Camille AUBINAIS

Chargée de programme « Lutte contre la détention préventive abusive »



Guillaume COLIN

Directeur exécutif



Luisa FENU

Coordinatrice de l'animation du réseau et de la communication (11/23 - 05/24)



Lionel GRASSY

Directeur du plaidoyer



Francis KONÉ

Chargé de mission administrative et financière



Xavière PRUGNARD

Représentante auprès de l'Union africaine



Emeline SWIDERSKI

Représentante auprès des Nations unies



Lauren THIEBAUT

Directrice administrative et financière



Esteban TRUJILLO

Coordinateur administratif et logistique



Marion VALERAY

Coordinatrice de l'animation du réseau et de la communication depuis 05/24



Franck YAZI

Chargé de mission administrative et financière (02/24 - 09/24)

Stagiaire et bénévoles

La FIACAT remercie chaleureusement ses stagiaires **Nathan Madjoulba** et **Ivana Cancarevic** et les bénévoles – particulièrement **Pierre Lévêque**, comptable de la FIACAT et **Rober Zuber**, Représentant auprès des Nations unies à New York – qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.

NOTRE RÉSEAU

À LA RENCONTRE DES ACAT



AMÉRIQUES

ACAT Brésil

Praça Clovis Beviláqua,
351, sala 701
01018-001 São Paulo
SP - Brasil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT Canada

2715, ch. de la
Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1B6
- Canada
+1 514 890 61 69
acat@acatcanada.org

EUROPE

ACAT Allemagne

Kreuzstr. 4
D-31134 Hildesheim
Allemagne
info@acat-deutschland.de

ACAT Belgique

Rue Brogniez 44,
1070 Bruxelles - Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT Espagne

c/ Angli 55

08017 Barcelona - Espagne
acat.montserrat2@gmail.com

ACAT France

7 rue Georges Lardennois
75019 Paris - France
acat@acatfrance.fr

AFRIQUE

ACAT Bénin

03 BP 0394
Cotonou-Jéricho
- Bénin
acatbenin.ca@gmail.com

ACAT Burkina Faso

02 BP 5093
Ouagadougou
- Burkina-Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT Burundi

Me Jean-Claude
Ntiburumunsi
Rue des charrons 4
1357 Hélécine
Belgique
acatburundi@gmail.com

ACAT Cameroun

B.P: 3026
Douala - Cameroun
acat.cameroun@yahoo.com

ACAT République centrafricaine

BP 527
Bangui - République centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo

16, rue sainte Anne
Moungali
BP 15 307
Brazzaville - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire

S/c Caritas Côte D'Ivoire
01 BP 2590 Abidjan 01
- Côte d'Ivoire
secretariat@acat-ci.org

ACAT Ghana

PO Box: 532
Ho Volta Region
- Ghana
acatghana1@gmail.com

ACAT Libéria

Gballasuah, Tubmanburg, Bomi County
P. O. Box 00231 - Liberia
acatliberiamail@gmail.com

ACAT Madagascar

Logement 355, 1^{er} étage
Cité AMPEFILOHA
Antananarivo 101
- Madagascar
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Mali

BP 165
Bamako - Mali
mali.acat96@gmail.com

ACAT Niger

s/c Alfari Balma
BP 10250 Niamey
- Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo

c/o RODHECIC CEPAS
BP 3375 Kinshasa - République Démocratique du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT Sénégal

Paroisse universitaire St-Dominique
(Face Université Cheikh Anta DIOP - UCAD)
Km4, BP 5098 Dakar-Fann - Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT Tchad

BP 2231 N'Djamena - Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT Togo

BP 60 499 Lomé - Togo
acattogo@yahoo.fr

ACAT Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT Royaume Uni

C/o 25 Higher Woolbrook Park,
Sidmouth,
Devon EX10 9ED
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT Suisse

Speicherstrasse 29
3011 Berne - Suisse
info@acat.ch

ACAT Suède

P.O. Box 64
12522 Älvsjö
Stockholm - Suède
acatsweden@yahoo.fr

GROUPES ACCOMPAGNÉS

ACAT République Tchèque, ACAT Guinée, ACAT Angola, ACAT Gambie.



La Fédération internationale des ACAT, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains, d'inspiration chrétienne, créée en 1987, qui lutte pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La force d'action de la FIACAT repose avant tout sur son réseau. Ce réseau est entendu à la fois comme celui qui relie les ACAT entre-elles mais aussi ce qui les relie avec les autres ONG nationales. L'ancre local est reconnu comme fondateur de la légitimité et de la pertinence de l'action de la fédération et de son réseau.



La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances régionales et internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions régionales et internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux de privation de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant notamment les États à supprimer cette peine inhumaine de leur législation et en sensibilisant les faiseurs d'opinion, chefs religieux et coutumiers à l'abolition.

La FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), le Consortium United Against Torture (UATC), la Plateforme droits humains (PDH), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED). Elle est également membre du F3E et du Human Rights and Democracy Network (HRDN). Aux côtés d'autres membres de la PDH, elle agit au sein de l'Initiative Marianne pour les défenseuses des droits humains dans le monde.

La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

La FIACAT, un réseau indépendant d'inspiration chrétienne pour l'éradication de la torture et de la peine de mort

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la peine de mort, afin de les convaincre d'agir pour leur abolition et éradication.

Suivez l'actualité de la FIACAT sur [f FIACAT](#) [in FIACAT](#)

<https://www.fiacat.org>

FIACAT

96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes – France
Tel. : +33 (0)1 58 64 10 47
Courriel : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT
auprès des Nations unies à Genève
c/o CICG
1 rue de Varembé
1202 Genève – Suisse
Tel. : +41 787 499 328
Courriel : fiacatonu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des
Institutions européennes à Bruxelles
Rue Brogne, 44
B-1070 Bruxelles – Belgique
Tel. : +32 4 70 92 85 10
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org